



COMMUNE de TRAENHEIM

4 Rue de l'Ecole
67310 TRAENHEIM

ARRETE N° 03/2022

Le Maire de la Commune de TRAENHEIM

VU le Code de la Route et notamment les articles R44 et R225

VU le Code des Communes et notamment les articles L131 - L131.1 - L131.2 - L131.3 - L131.4 et L131.13,

VU le Livre 1 de l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière approuvé par arrêté du 15 juillet 1974,

CONSIDERANT que pour le bon déroulement du Marathon du Vignoble d'Alsace le dimanche 26 juin 2022, la mise en place d'une interruption de circulation est nécessaire dans la rue du Moulin, Rue Principale (CD 225), Rue Isaïe Schwartz, Rue des Forgerons, Rue de la Source et Rue de Molsheim.

A R R E T E

Article 1 : Par suite du déroulement de cette manifestation la circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interrompus dans les deux sens le dimanche 26 juin 2022 de 8h à 13h dans la rue du Moulin, dans la rue Lieland, la rue Principale (n° 56), dans la rue Isaïe Schwartz, dans la Rue des Forgerons, Rue de la Source, Rue de Molsheim (de la Rue de la Source jusqu'au restaurant Loejelgücker). Ces rues restent cependant ouvertes à la desserte locale d'urgence.

Article 2 : Les usagers seront déviés dans les deux sens par la Rue du Moulin.

Article 3 : Les panneaux de signalisation seront mis en place et retirés par la Commune, sous contrôle et suivant instructions de la Direction Départementale de l'Équipement - Subdivision de Wasselonne.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Bridage de Gendarmerie de Wasselonne
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Strasbourg-Wolfisheim
- Monsieur le Responsable de la CTBR
- Monsieur le Responsable du Marathon du Vignoble.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

A Traenheim le 26 janvier 2022

Le Maire, Gérard STROHMENGER

